Image not found or type unknown

Rupture de pacs/quels st mes droits?

Par **fanny95230**, le **06/02/2010** à **11:46**

Bonjour,
je suis pacsée sur le regime separation de biens.
il y a un an mon compagnon a acheté une voiture.l acte de vente est a son nom car c est lui qui l a payé.
Par contre, la carte grise est aux deux noms,et j ai participé aux frais d essence ainsi qu a la révision.
ai- je droit a la moitié de cette voiture ou pas?

Par **fabienne034**, le **06/02/2010** à **16:03**

BONJOUR,

la voiture appartient aux deux noms suivant la carte grise sauf si la convention prévoit le contraire !

pour tout savoir sur le pacs et la rupture de pacs

http://www.fbls.net/pacscreation.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés